



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020
Délibération n°758

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Demande de subvention des fonds Etat
(FNADT) dans le cadre de l'élaboration
du projet de territoire**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS – Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO – Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

M. le Président informe que le Pays Sud Toulousain, comme tous les PETR, dispose d'une année pour élaborer son projet de territoire à compter de l'installation de ses membres.

Le projet de territoire est à la fois un document et un guide d'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département), et à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant.

Afin d'accompagner le Pays Sud Toulousain dans sa démarche d'élaboration, il est proposé de faire appel à un prestataire externe qui disposera de l'expertise nécessaire.

Cette ingénierie externe étant subventionnable auprès de l'Etat notamment, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du FNADT.

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'Etat, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

La subvention sollicitée sera de 80% d'un montant de dépense d'ingénierie estimé à 15000€ HT, soit une demande de subvention de 12 000€ HT.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention des fonds Etat (FNADT) dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire
- De solliciter d'éventuels financements complémentaires.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 70 97 30 34

www.paysstoutoulouse.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°759

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

Délibération relative à la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de matériel et de logiciels de métrologie dans le cadre du programme ACTEE

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS – Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENZA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO – Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Pays Sud Toulousain, en partenariat avec l'ALEC SOLEVAL, a été lauréat du programme ACTEE « Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique » porté par la FNCCR.

Ce programme mobilise des aides financières via les certificats d'économie d'énergie pour les communes et des communautés de communes, jusqu'en décembre 2021, sur :

- Les audits du patrimoine – 50% du montant HT – aide max 1500 €
- La métrologie : appareils de mesures de la température, de Co2, comptage d'énergie, et analyse des données – 75 % du montant HT

Afin de faciliter le déploiement du programme, le Pays Sud Toulousain et l'ALEC SOLEVAL ont lancé des appels à manifestation d'intérêt sur leurs territoires respectifs auquel la commune a répondu.

Le Pays Sud Toulousain s'inscrit dans le programme pour son action de sensibilisation et de communication des collectivités du territoire autour de la maîtrise de l'énergie avec l'achat d'un kit de métrologie d'une part et pour la poursuite de la supervision des points de mesures dans la solution UBIGREEN, financée précédemment dans le cadre des fonds TEPCV d'autre part.

Dans ce contexte, le PETR Sud Toulousain a créé un groupement de commandes sur le fondement de l'article L.2113-6 du code de la commande publique afin de mutualiser les achats d'appareils de métrologie en faisant appel à un seul et même prestataire.

Monsieur le Président explique qu'un groupement de commandes ne dispose pas de la personnalité morale mais est créé par convention entre ses membres, chaque membre s'engageant, dans celle-ci, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres préalablement déterminés.

Monsieur Le Président présente alors le contenu de cette convention soumise au Conseil qui définit l'objet et les règles de fonctionnement du groupement.

Il indique que le groupement de commandes est constitué à l'effet de conclure un accord-cadre à bons de commande de « Fourniture de matériels et logiciels de métrologie » qui prendra effet au mois de janvier 2021. Il prendra fin à la fin du marché, prévu pour une durée de deux ans maximum.

Le prestataire attributaire de ce contrat se verra confier par les membres du groupement la fourniture et la pose d'appareils de métrologie interfaçables avec la solution de visualisation existante portée par le Pays.

Monsieur le Président explique que le PETR Pays Sud Toulousain sera le coordonnateur du groupement et chargé à ce titre de la préparation, de la passation et de la notification de l'accord-cadre. Sa mission se termine par la signature et la notification de cet accord-cadre, chaque membre du groupement s'assurant ensuite, pour ce qui le concerne, de l'émission et du règlement des bons de commande.

- De constituer le groupement de commandes pour le marché de métrologie et d'en être le coordonnateur,
- D'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- D'autoriser, en conséquence, Monsieur le Président, à signer cette convention et à accomplir les actes nécessaires à sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31100 CARBONNE
Tél : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°760

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Demande de subvention dans le
cadre du guichet unique et de la
rénovation énergétique**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS – Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO – Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose,

Par délibération n°740 du 5 octobre 2020, le Pays Sud Toulousain a positionné une candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt guichet unique de la Rénovation énergétique du SPIRE (Service Public Intégré de la Rénovation Energétique) de la Région Occitanie.

Ce dispositif vise à assurer la continuité de l'animation mise en place dans le cadre de l'Espace Info Energie et de la plateforme d'Objectif Réno pour les habitants du territoire. Pour rappel, le service renseigne 1200 ménages par an depuis maintenant 10 ans et accompagne plus particulièrement plus de 100 projets de rénovation énergétique par an (ingénierie technique et financière).

CHARGES			PRODUITS		
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total
CHARGES DIRECTES				Subvention Région	73 200 €
60	Achats	13 000 €	13 000 €	<i>part fixe</i>	58 200 €
	Achats d'études et prestations de services	8 500 €		<i>part variable</i>	15 000 €
	Achats de matériel, équipement et travaux	4 500 €		Autres subventions publ.	22 000 €
61	Services extérieurs	7 000 €	7 000 €	<i>Europe</i>	22 000 €
	Sous traitance générale	7 000 €			
62	Autres services extérieurs	9 000 €	9 000 €		
	Personnel extérieur				
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 000 €			
	Publicité, publication et relations publiques	4 500 €			
	Transport de biens, transports collectifs de personnes				
	Déplacements missions et réceptions	2 500 €			
64	Charges de personnel	111 000 €	111 000 €		
	Rémunération des personnels	77 700 €			
	Charges sociales	33 300 €			
	Autres charges	8 000 €	8 000 €		
	concours divers : convention ADIL, Radio Galaxie	8 000 €			
	TOTAL CHARGES DIRECTES (1)	148 000 €	148 000 €	Autofinancement	76 800 €
				<i>Recettes générées</i>	76 800 €
				<i>CEE</i>	6 000 €
	CHARGES INDIRECTES (2)	24 000 €	24 000 €	Autofinancement	70 800 €
	TOTAL CHARGES (1+2)	172 000 €	172 000 €	TOTAL PRODUITS	172 000 €

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à une demande de subvention auprès des partenaires.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Région Occitanie d'un montant de 73 200€ dans le cadre du guichet unique et de la rénovation énergétique.
- De solliciter le subventionnement de l'opération par d'autres partenaires (LEADER...)
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PAYS SUD TOULOUSAIN
 34, avenue de Toulouse
 31300 ORBONNE
 Tel. : 05 61 97 30 34
 www.payssudtoulousain.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°761

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

Dotation de transition

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT - M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS - Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO - Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose,

Le premier programme Leader porté par le Pays Sud Toulousain couvre la période 2014-2020. Le second programme couvrira quant à lui la période 2021-2027. Afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les deux programmes, une dotation de transition sera mise en place.

En synthèse, le GAL Sud Toulousain disposera de 2 années supplémentaires pour programmer l'ensemble de son enveloppe et cette dernière sera éventuellement abondée par une dotation complémentaire (il n'y a pas d'obligation de consommer l'intégralité de l'enveloppe initiale fin 2021 avant de pouvoir programmer l'enveloppe complémentaire en 2022, l'extension concerne l'intégralité des fonds déjà obtenus dans l'enveloppe 2014-2020).

Il est proposé de permettre au Président de solliciter cette dotation de transition.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la sollicitation de la dotation de transition.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

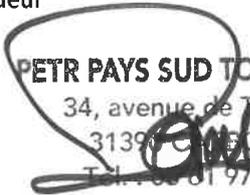
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS


PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31391 CAYENNE
Tél. 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°762

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Attribution du marché schéma
cyclable**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS – Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENZA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO – Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le PETR du Pays Sud Toulousain, dans le cadre du plan de mobilité rurale, a lancé un marché de prestation d'études et d'assistance pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

A cet effet, une consultation par le biais d'une **procédure adaptée ouverte** suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2131-12 du code de la commande publique a été engagée.

Le dossier de consultation et sa publicité ont été publiés sur la plateforme www.ladepeche-marchespublics.fr le 15/09/2020, avec une date limite de remise des offres fixée au 16/10/2020 à 12h.

4 candidats ont répondu dans les délais fixés.

Après l'analyse de l'ensemble de ces offres, incluant une séance d'audition et de négociation avec les 3 meilleurs candidats qui s'est déroulée le 26/11/2020, la proposition de la société ITER, pour un montant de 41709,75 HT, 50 051,70 € TTC, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à conclure le marché public de services pour la réalisation du schéma cyclable avec la société ITER.
- Que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de 41709,75€ HT figurant à l'acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

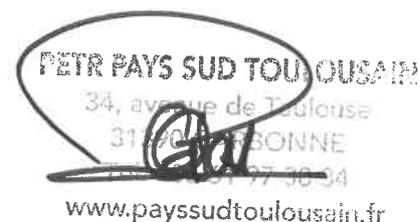
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020
Délibération n°763

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

Approbation du rapport annuel 2019
de la SPL AREC

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPRez – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT - M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS - Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO - Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADÉ – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie,

Vu l'Assemblée Spéciale et le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2019,

CONSIDERANT que la Collectivité est membre de la Société Publique Locale AREC Occitanie,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres »,

CONSIDERANT que le rapport de gestion 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 expose un bilan des activités de la SPL AREC Occitanie et son évolution prévisible. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée Spéciale et au Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie en date du 12 mars 2020.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2019 de la SPL AREC.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél : 05 62 73 30 34
www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 21/12/2020

ID : 031-200048700-20201216-763-DE



SPL Agence Régionale de l'Énergie Et du Climat Occitanie

RAPPORT ANNUEL DES ELUS

EXERCICE SOCIAL 2019

- MARS 2020 -

SOMMAIRE

I – LA VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L’EXERCICE 2019 **Page 3**

A – ACTIONNARIAT

B – VIE SOCIALE

C – ACTIVITES DE LA SPL AREC

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A L’EXERCICE **Page 10**

III - PRESENTATION DES COMPTES DE L’EXERCICE 2019 **Page 10**

A - LE COMPTE DE RESULTAT

B - LE BILAN

I - LA VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2019**A – L'ACTIONNARIAT**

Actionnaires	Capital social (en euros)	Nombre d'actions	Répartition du capital social
Région Occitanie	1 774 579,50	114 489	99,08%
Communauté d'Agglomération de Rodez agglomération	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération du Sicoval	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	1 162,50	75	0,06%
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban	775	50	0,04%
Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	775	50	0,04%
Conseil Départemental du Gers	542,50	35	0,03%
Conseil Départemental de l'Ariège	542,50	35	0,03%
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	775	50	0,04%
Communauté de Communes Cœur de Garonne	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes Grand Armagnac	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes du Grand Figeac	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes Carmausin-Ségala	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes Centre Tarn	387,50	25	0,02%
Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50	25	0,02%
Commune de Colomiers	310	20	0,02%
Commune de Tarbes	310	20	0,02%
Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	310	20	0,02%
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	310	20	0,02%
Parc Naturel Régional des Grands Causses	310	20	0,02%
Syndicat mixte du SCoT Vallée Ariège	155	10	0,01%
Commune de Roques-sur-Garonne	155	10	0,01%
Commune de Portet-sur-Garonne	155	10	0,01%
Commune de Ramonville Saint-Agne	155	10	0,01%
Commune de Saint-Orens	155	10	0,01%
PETR Pays du Sud Toulousain	155	10	0,01%
Syndicat mixte SCoT du Nord Toulousain	155	10	0,01%
PETR du Pays Lauragais	155	10	0,01%
Commune de Figeac	155	10	0,01%

PETR du Pays du Val d'Adour	155	10	0,01%
Commune de Carmaux	155	10	0,01%
PETR du Pays Midi-Quercy	155	10	0,01%
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	108,50	7	0,01%
Commune de Gavarnie-Gèdre	108,50	7	0,01%
Commune de Paulhac	108,50	7	0,01%
Commune du Séquestre	108,50	7	0,01%
Commune de Roquesérière	108,50	7	0,01%
Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole	31	2	0,0017%
Carcassonne Agglo	31	2	0,0017%
Toulouse Métropole	31	2	0,0017%
Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	62	4	0,0034%
Total	1 791 009,50	115 549	100 %

48 actionnaires composent le capital de la SPL AREC Occitanie au 31/12/2019.

B - LA VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

B.1 – REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2019 :

Le 28 mai 2019 dont l'ordre du jour a été le suivant :

- I. Arrêté des comptes 2018
- II. Activité et organisation de la SPL AREC
- III. Budget 2019
- IV. Conventions Réglementées
- V. Vie sociale
- VI. GIE EPL Régionales Occitanie
- VII. Présentation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- VIII. Questions diverses
- IX. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le 15 octobre 2019 dont l'ordre du jour a été le suivant :

- I. Présentation SPIRE
- II. Préparation de l'ordre du jour et convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire
 1. Projet d'augmentation de capital réservée à la Région Occitanie et modifications statutaires
- III. GIE EPL REGIONALES OCCITANIE :
 1. Modification du Règlement intérieur du GIE
 2. Changement de Présidence du Conseil d'Administration du GIE
 3. Conventions réglementées
- IV. Prêts d'actions
- V. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités
- VI. Questions diverses

Le 4 décembre 2019 dont l'ordre du jour a été le suivant :

- I. Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital décidé par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2019, sous réserve de la délivrance du certificat du dépositaire ;
- II. Service Public Intégré de Rénovation Energétique (SPIRE) ;
- III. Prêts d'Actions ;
- IV. Atterrissage prévisionnel 2019 ;
- V. Conventions réglementées (convention de mise à disposition de personnel entre SPL AREC et SEM AREC) ;
- VI. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
- VII. Questions diverses.

B.2 – ASSEMBLEE GENERALE EN 2019

L'Assemblée Générale s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2019 :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019 a été le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 après lecture du rapport du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Situation des mandats des administrateurs ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Nomination d'un nouveau Censeur ;
- Modification de l'annexe 1 des statuts suite à la réalisation des cessions d'actions (extraordinaire) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités (ordinaire et extraordinaire).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2019 a été le suivant :

- Augmentation du capital social de la SPL AREC Occitanie, réservée à la Région Occitanie, d'une somme de 39 999 997.50 euros, par création d'actions nouvelles ; conditions et modalités de l'opération ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Région Occitanie ;
- Proposition d'augmentation du capital social au profit des salariés ;
- Modification corrélative de l'article 7 et de l'annexe 1 des statuts ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

C – ACTIVITES DE LA SPL AREC**1. CONTRATS SIGNES**

L'année 2019 a permis d'une part de finaliser les anciennes actions (ARPE-SPL) engagées essentiellement au niveau Région et d'autre part de répondre à de nouvelles sollicitations thématiques de nos actionnaires Région et territoires. Pour répondre à ces demandes nous avons été amenés à améliorer le fonctionnement du pôle SET (Stratégie Energétique Territoriale) en équipes projet : amélioration des outils de suivi de l'activité (plan de charge, enregistrement des temps passés, suivi

des taux d'avancement technique des actions...), coordination rapprochée des deux secteurs d'activité, mise en place d'une acculturation des équipes aux sujets traités (formations thématiques spécifiques sur le monde de l'énergie, travail souvent en binôme permettant un transfert de compétences entre collaborateurs,...). Ainsi l'équipe SET a travaillé sur une soixantaine d'actions (Contrats de prestation intégrée), dont 27 contrats signés en 2019 (17 CPI Région, 10 CPI autres Actionnaires) ; pour un chiffre d'affaire généré de 2.355k€HT.

Parmi les missions qui ont été menées sur l'année 2019, nous pouvons signaler :

- Poursuite de l'activité d'accompagnement de certaines de nos actions dans la réalisation et finalisation de leurs PCAET. Sur les 10 plans climat engagés, 7 sont ainsi finalisés en 2019 : Gaillac-Graulhet Agglo, Tarbes-Lourdes Pyrénées, Comminges Pyrénées, Grand Figeac, Perpignan Méditerranée Métropole, Scot Vallée de l'Ariège, Le Muretain Agglo. Dans la suite de ces actions, nous proposons une offre de service aux actionnaires pour les accompagner dans le déploiement de leur plan d'action tant sur les aspects techniques, sensibilisation/formation/concertation qu'en lien avec les autres capacités de l'AREC à accélérer le développement d'opérations concrètes sur le terrain (appui au montage de projets de production EnR, liaison plan climat et urbanisme, nouvelles mobilités...).

- Continuité dans la gestion opérationnelle de l'Observatoire Régional de l'Energie en Occitanie (OREO) et notamment de la fourniture gratuite, sur demande, des données énergétiques aux collectivités régionales. La production des données de consommation énergétique, production EnR et émissions GES liées au secteur de l'énergie pour l'année 2018 en Occitanie. L'édition et la diffusion aux acteurs régionaux (400 structures) de la brochure « les chiffres clés de l'énergie en Occitanie, édition 2019 ». Au cours de l'année les aspects liés à l'évolution du traitement de la donnée par l'observatoire ont été travaillés : recueil méthodologique du traitement des données, première version d'un système de gestion de bases de données (stage master II), définition d'un plan d'action pour le développement d'un SGBD en 2020.

- Par ailleurs au Salon Energaïa, l'AREC a signé l'engagement au consortium de déploiement de la plateforme web Terri-STORY, qui permettra aux territoires de disposer d'un outil de visualisation des données énergies et de simulation de trajectoires de plan d'action, avec un objectif opérationnel de la première version de l'outil fin du 1er semestre 2020.

- Coordination tout au long de l'année du réseau TOTEn (Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique) et la « Dynamique REPOS » : organisation des assises de l'énergie dans le cadre du salon Energaïa, organisation du Nowatt tour, accompagnement « évènement climat », appui à Occitanie Events, animation d'une réflexion pour l'assemblée des territoires et le Parlement de la Montagne sur la transition énergétique...

Plusieurs CPi liés à des thématiques spécifiques ont été réalisés pour la DiTEE : potentiel du re-powering éolien, état des lieux de la filière petite et moyenne hydroélectricité, analyse des actions et moyens régionaux autour des ENrCC, étude de la préfiguration du centre ressource Gaz Vert Occitanie...

Saut de page

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des contrats de prestation signés en 2019 pour l'activité SET.

Actionnaire	Objet	Année de Cde	Date contrat	Date fin	(€HT)	d'affaire 2019 (€HT)
Région Occitanie	Maison de l'environnement	2019	01/01/2019	30/06/2019	104 000.00	104 000.00
Région Occitanie	Energie Coopératives et Citoyennes	2019	29/03/2019	31/12/2019	101 535.00	101 535.00
Région Occitanie	Occitanie Events	2019	19/04/2019	28/02/2020	30 400.00	28 880.00
Région Occitanie	Nowatt Tour 2019	2019	13/06/2019	01/01/2020	56 767.00	56 766.67
Région Occitanie	TOTEN	2019	09/01/2019	31/12/2020	355 000.00	177 500.00
Région Occitanie	Repowerin éolien	2019	07/06/2019	31/12/2019	99 200.00	94 240.00
Région Occitanie	Evenement climat	2019	12/07/2019	31/12/2019	69 500.00	69 500.00
Région Occitanie	Hydroélectricité	2019	19/07/2019	31/12/2020	64 000.00	48 000.00
Région Occitanie	ENR Territoires montagne	2019	01/10/2019	30/06/2020	10 400.00	9 360.00
Région Occitanie	Animation écochèque logement	2019	21/10/2019	31/03/2021	56 800.00	17 040.00
Région Occitanie	Préfi Centre Régional Gaz verts	2019	21/10/2019	31/03/2021	44 000.00	22 000.00
Région Occitanie	Accompagnement EnRCC	2019	30/10/2019	31/12/2020	80 000.00	20 800.00
Sicoval	AMO ZAC du Rivet	2019	22/05/2019	30/11/2019	44 160.00	44 160.00
Sicoval	AMO Communauté des modes actifs	2019	13/05/2019	31/12/2019	23 200.00	23 200.00
PNR Causses du Quercy	EES PNR CQ	2019	09/07/2019	31/01/2020	12 800.00	3 840.00
PETR Midi Quercy	Outil Tête	2019	10/04/2019	30/06/2019	2 800.00	2 800.00
Perpignan métropole	Bilan gaz à effet de serre	2019	11/10/2019	31/12/2019	18 400.00	18 400.00
Grand Pic Saint Loup	Prédiagnostic plan local habitat	2019	19/09/2019	31/12/2019	16 000.00	16 000.00
Astarac Arros	Grappe photovoltaïque	2019	02/12/2019	31/12/2020	25 200.00	7 560.00
SDE Hautes Pyrénées	Modèle financier	2019	26/11/2019	31/12/2019	4 425.00	4 425.00

2. POINT SUR LE SPIRE

L'année 2019 a vu la préparation et le montage du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique.

Ce travail important mené par les équipes dédiées, en lien étroit avec les services de la Région, s'est concrétisé par la passation du contrat de Délégation de Service Public entre la Région Occitanie et la SPL AREC ; ce contrat a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région en date du 14 Novembre 2018 et par le Conseil d'Administration de la SPL lors de sa réunion du 04 décembre de la même année. L'augmentation de capital associée à ce contrat a été définitivement constatée par le Président du CA en date du 13 Février 2020.

Le descriptif détaillé des missions incluses dans le contrat de DSP et des moyens financiers et humains a été présenté au Conseil d'Administration du 04 décembre dernier.

Concernant l'activité de tiers-financement, à savoir une proposition de prêts adaptés au financement des projets de rénovation énergétique des logements, il était précisé que la SPL se devait d'obtenir un agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le dossier de demande d'agrément déposé en juillet 2019 a fait l'objet de plusieurs allers-retours et une première étape a été franchie le 14 Février dernier, l'ACPR nous informant par courrier à cette date de son agrément pour l'exercice d'activité de crédit pour la délivrance de financements à destination des particuliers.

Il reste encore une formalité à accomplir pour obtenir l'autorisation d'activité de financement de travaux à destination des syndicats de copropriétés (prêts collectifs), autorisation que nous devrions obtenir au 2^{ème} trimestre 2020.

L'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements et l'instruction des premiers dossiers présentés a démarré immédiatement et les premiers dossiers de prêts sont en phase d'analyse.

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE 2019

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019, il a été proposé une augmentation de capital réservée à la Région Occitanie, par voie d'émission de 2 580 645 actions nouvelles de 15.50 € chacune à savoir 39 999 997.50 € au titre d'un apport en numéraire.

Au 31/12/2019, la période de souscription était toujours en cours.

A l'issue de cette augmentation en 2020, le capital de la SPL AREC s'élèvera à 41 791 007 €, divisé en 2 696 194 actions de 15.50€ chacune.

III - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Compte de résultat :

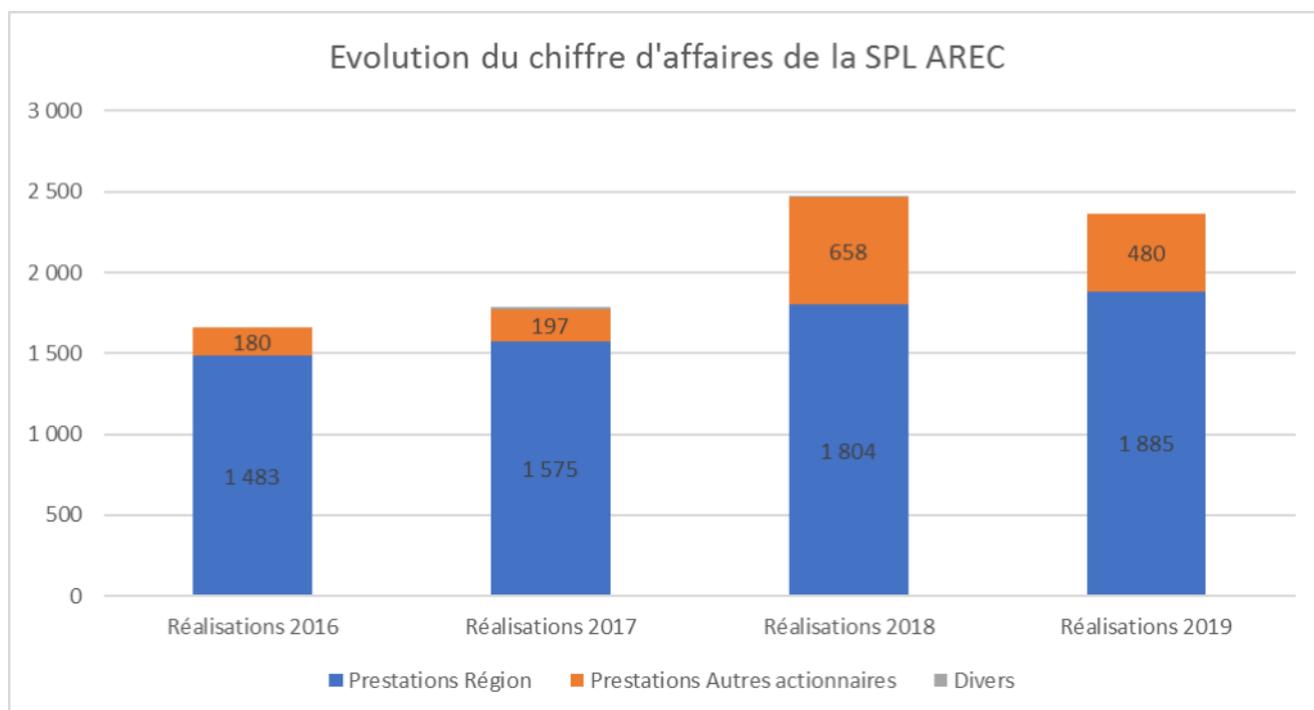
Libellés	Réalisations 2018	Budget 2019 - CA 28/06/2019	Atterrissage 2019 (CA du 4/12/19)	Réalisations 2019	Ecart réalisations 2019 / atterrissage présenté en CA 04/12/19
Prestations Région + adionnaires 2019 - poursuite 2020	1 304	1 331	1 942	1 335	-57
Prestations Région - Nouveaux contrats				0	0
Prestations autres adionnaires	658	668	480	430	0
Divers	9			0	0
Total Chiffre d'affaires	2 471	2 499	2 422	2 365	-67
Reprises de provisions	113		34	108	74
Autres produits			9	14	5
Produits d'exploitation	2 684	2 499	2 466	2 488	22
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	424	315	374	363	-10
SOUS-TRAITANCE	445	407	442	447	5
REFACTURATION CHARGES FONCTIONNEMENT GIE	24	212	203	205	6
REFACTURATION CHARGES FONCTIONNEMENT SPL AREC A SEM AREC			0	-10	-10
REFACTURATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT LRAA SPL AREC	0	30	16	24	9
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	24	242	218	215	-3
MIPOTS TAXES VERSETS ASSIMILES	50	40	41	20	-21
SALARIES et CHARGES	1 310	1 180	1 245	1 263	18
REFACTURATION CHARGES PERSONNEL GIE	173	103	202	191	-11
REFACTURATION CHARGES DE PERSONNEL SEM AREC & SPL AREC	93	95	70	70	-1
REFACTURATION CHARGES DE PERSONNEL SPL AREC & SEM AREC			-49	-34	15
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	266	278	230	233	3
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	33	33	24	18	-6
DOTATIONS aux PROVISIONS	73	0			0
Charges d'exploitation	2 826	2 498	2 674	2 668	-16
Résultat d'exploitation	-41	3	-108	-72	37
DIVIDENDES				0	0
PRODUITS FINANCIERS				2	2
CHARGES FINANCIERES	0			0	0
Résultat financier	0	0	0	2	2
Résultat courant avant IS	-41	3	-108	-70	35
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33			3	3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1			1	1
Résultat exceptionnel	32	0	0	2	2
Résultat avant IS	-9	3	-108	-68	41
Résultat net	-9	3	-109	-68	41

- Lors du dernier Conseil d'administration, le résultat net attendu pour 2019 s'élevait à -109 K€. Il s'élève au final à -68 K€. L'écart par rapport à l'atterrissage est principalement lié à des charges externes et des taxes en dessous du niveau prévu.

Saut de page

- Le chiffre d'affaires de la SPL AREC s'élève à 2 365 K€ au 31/12/2019

- Il affiche une diminution de 106 K€ par rapport à 2018 en rapport aux dernières prévisions.
- La part Région atteint 1 885 K€ soit près de 80 % du chiffre d'affaires total contre 1 804 K€ en 2018 (73 % du chiffre d'affaires total).
- La part des autres actionnaires représente 20 % du chiffre d'affaires total et s'établit à 480 K€ soit une diminution de 27 % par rapport à 2018.



- Les autres produits d'un montant de 108 K€ concernent :
 - Des reprises de provisions pour litiges sociaux à hauteur de 99 K€. Le même montant figure dans les charges de personnel, le résultat de la SPL AREC n'est donc pas impacté.
 - Une reprise de provision au titre des indemnités de départ à la retraite de 9 K€.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 559 K€ en 2019 soit 15 K€ de moins que le montant prévu lors de l'atterrissage présenté au dernier conseil d'administration. Elles intègrent notamment :
 - Les achats et charges externes pour 363 K€ en baisse de 61 K€ par rapport à 2018. A noter, elles avaient déjà baissé de 65 K€ entre 2017 et 2018. Les baisses concernent essentiellement les postes de maintenance et honoraires.
 - Des dépenses de sous-traitance pour 447 K€ conformes au montant prévu à l'atterrissage et au même niveau qu'en 2018.
 - Les refacturations de charges de fonctionnement entre membres intègrent essentiellement la part des charges communes portées par le GIE et refacturées à la SPL AREC (notamment le loyer et charges liées depuis le 11/07/19), elles s'élèvent en global à 215 K€.
 - La ligne salaire et charges correspond aux charges de personnel propres à la SPL AREC. Elles s'élèvent à 1 263 K€, soit +18 K€ par rapport au montant prévu à l'atterrissage.

- A noter qu'elles intègrent les sommes versées dans le c 99 K€ (Cf reprise de provision). L'ETP pour 2019 s'élève à 19.53 contre 19 en 2018.
- Les refacturations de charges de personnel entre membres de l'UES s'élèvent à 233 K€ ce qui est conforme aux dernières prévisions. Il s'agit de la refacturation du temps passé par les équipes du GIE concernant les services Ressources Humaines, Juridique, Financier, ainsi que la Direction Générale et la mise à disposition de personnel de la SPL vers la SEM.

Bilan :

(en K€)	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	Variation
ACTIF			
Actif immobilisé	142	130	12
Actif circulant			
Stocks et en cours			
Av. & acomptes versés s/ commande	3	9	-6
Créances	1 333	1 318	15
Trésorerie	2 092	2 462	-370
Charges constatées d'avances	10	39	-28
TOTAL ACTIF	3 581	3 958	-377
PASSIF			
Capitaux propres	1 709	1 777	-68
Provisions pour risques et charges	283	391	-108
Emprunts et dettes financières	0	1	-1
Avances et acomptes reçus s/commande	592	896	-304
Dettes d'exploitation	997	892	105
Produits constatés d'avances			0
TOTAL PASSIF	3 581	3 958	-377

Le total du bilan s'élève en 2019 à 3 581 K€ soit une baisse de 377 K€ par rapport à 2018.

- A l'actif :
 - Les créances s'élèvent à 1 333 K€ en hausse de 15 K€ par rapport à 2018 et concernent essentiellement :
 - Des créances clients pour 1 007 K€
 - Des créances sociales et fiscales pour 248 K€
 - Des fournisseurs débiteurs pour 70 K€
 - La trésorerie s'élève au 31/12/19 à 2 092 K€, soit une baisse de 370 K€ par rapport à 2018.
- Au passif :
 - La variation des capitaux propres qui passent de 1 777 K€ en 2018 à 1 709 K€ en 2019 s'explique par le résultat déficitaire de l'exercice.
 - Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision au titre des indemnités de départ à la retraite pour 189 K€ ainsi qu'à une provision au titre d'un litige social pour 94 K€.
 - Les avances et comptes reçus correspondent aux avances versées sur CPI.
 - Les dettes d'exploitation s'élèvent à 997 K€ et intègrent :
 - Des dettes fournisseurs pour 510 K€
 - Des dettes sociales pour 253 K€
 - Des dettes fiscales pour 232 K€ (TVA essentiellement)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°764

Objet :

**Election des représentants à
l'assemblée des territoires de la
Région Occitanie**

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CABLANQUET – M. François DEPRez – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT - M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS - Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO - Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAC

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose,

L'Assemblée des territoires est un nouvel organe consultatif créé en mai 2016. Il inscrit l'action régionale dans la proximité et l'échange.

Le Pays Sud Toulousain est découpé en bassins de vie concernant sa représentativité auprès de cet organe doit délibérer en faveur de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

Par suite de l'appel à candidatures, une seule liste se présente, composée de la manière suivante :

✓ Titulaires :

M. Eric SALAT
M. Jean-Louis REMY
Mme Brigitte BOYE
M. Gérard CAPBLANQUET

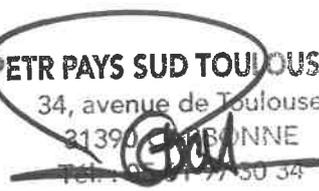
✓ Suppléants :

Mme Anne-Marie NAYA
Mme Nadia ESTANG
M. Roger DUZERT
Mme Sylvie GERARD

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à la majorité :

- Approuve les candidatures telles que proposées
- Autorise le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél : 05 61 97 50 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020
Délibération n°765

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Création d'un emploi permanent à
temps complet au grade de
Rédacteur**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT - M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS - Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO - Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Président expose que pour des raisons de service, il est nécessaire de créer :

- Un emploi permanent de Rédacteur dans la cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux à temps complet à compter du 16 décembre 2020.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet au grade de Rédacteur
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31397 CARBONNE

Tel : 05 61 07 30 34

www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020
Délibération n°766

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Autorisation de recrutement
d'agents contractuels sur emploi
non-permanent pour Accroissement
Temporaire D'Activité**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS – Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO – Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur Le Président expose au Comité Syndical qu'afin de remplir ses missions et de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire d'autoriser le recrutement de :

- Deux agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Administratif

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de l'emploi concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment son article 3-1°

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le recrutement énoncé ci-dessus
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tel : 05 62 47 30 34

www.payssudtoulousain.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°767

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 32

Excusés : 2

Absents : 8

Date de la convocation : 08/12/2020

Objet :

**Autorisation de recrutement
d'agents contractuels sur emploi
non-permanent pour Accroissement
Saisonnier D'Activité**

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Paul AMOUROUX – M. Paul-Marie BLANC – M. Gérard CAPBLANQUET – M. François DEPREZ – M. Loïc GOJARD – Mme Ingrid LAFFONT - M. Pierre LAGARRIGUE – M. Daniel PAREDE – M. Nicolas ROSTAING

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Didier BACH – M. Dominique BLANCHOT – Mme Patricia CAVLIERI D'ORO – M. Joël CAZAJUS - Mme Nadia ESTANG – M. Régis GRANGE – M. René MARCHAND – M. François PIQUEMAL – M. Jean-Louis REMY – M. Pascal TATIBOUET – Mme Danielle TENSA – M. Bernard TISSEIRE – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. René AUDOUBERT – M. Max CAZARRE – M. Bastien HO - Mme Sophie JEAN – Mme Nadia LEMAISTRE – Mme Anne-Marie NAYA – M. Eric PAYEN – M. Rémi RAMOND – M. Gérard ROUJAS

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Eric ESTRADE – M. Michel FAGUET – M. Frédéric PASIAN – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Pierre VIEL – M. Stéphane WAWRZYNIAK

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Jean-Christophe SANCHEZ donne pouvoir à M. Paul-Marie BLANC

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Max CAZARRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur Le Président expose au Comité Syndical qu'afin de remplir ses missions et de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire d'autoriser le recrutement de :

- Deux agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Administratif

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de l'emploi concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment son article 3-1°

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le recrutement énoncé ci-dessus
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

34, avenue de Toulouse

31300 CAZOUILLONNE

Tel. : 05 61 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr